

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2025-53

Du 11 décembre 2025

Relative aux
« Capacités d'accueil et aux modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle
– année universitaire 2026-2027 ».

Membres du Conseil d'administration : 28

Présents : 15

Absents : 13

Procuration : 0

Président : Laurent LINGUET		PERSONNALITES EXTERIEURES	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : Abdennebi OMRANE Pierre COUPPIE	Présent Présent Présent	Organismes de recherche : Marie-José GAUTHIER, CNES Sandrine RICHARD, CNES (supp) Antoine GARDEL, CNRS Alain SCHUSL, CNRS (supp) Christophe PEYREFFITE, Ins. Pasteur Jean-Bernard DUCHEMIN (supp.)	Absente Visio Présent Absent Présent Absent
Collège B (Directeur de recherche) : Fabian BLANCHARD	Absent	Collectivités territoriales Philippe BOUBA, CTG Muriel BRIQUET, CTG Jean Marc AMBROISE, Mairie de Cayenne Louis-Mike CALUMEY, (supp) Joseph MAPIO, Mairie de Kourou Jean-Robert CHOCHO, (supp) Josette LO-A-TJON, Mairie de SLM Honorine ATCHALISO, (supp)	Présent Présent Absent Absent Absent Absent Absent
Collège C (Maître de conférence ou assimilés) : William DIMBOUR Jeannine HO A SIM Martine SEBELOUE, VP CA	Présent Présente Présente	Personnalités du monde socio-économique Caroline CARTIER (CHU Guyane) Chantal MAURICE (ORANGE Guyane) Frédéric RAIBAUT (UNEBAM (GHB) Valérie REGIS CONSTANT (cheffe d'entreprise) Mariana ROYER (BIO STRATEGIE Guyane) Keita STEPHENSON (INCEPTIVO SAS)	Présente Absente Présent Absente Absente Visio
Collège D (Chercheurs) Matthieu CHOUTEAU	Absent	Assistent également : Le recteur M. Philippe DULBECCO ou son représentant Anne-Lise ROTUREAU Sandra LHUERRE (DFR DSG) Frédéric BONDIL (VP CSVU) Ghislaine PREVOT (VP Recherche) Sidy CISSE (DFPU) Allyx FONTAINE (DFRST) Jessica MARCHAND (fondation de l'UG) Suzanne PONS (Fondation de l'UG) Moira YENOT (Fondation de l'UG)	Présente Présente Présent Présente Présent Présente Présente Présente
Collège E (Autres enseignants) : Stéphane THOMAS Jean Pierre WILLIAM	Absent Présent		
Collège F (Personnels BIATSS) : Marine GINOUVES Yannick N'ZALI	Présente Présent		
Collège G (Etudiants) Yaovi TABIOU (Titulaire) Pierre-Richard GUSTAVE (supp) Johanne FRANCOIS (Titulaire) Alicia ST-PREUX (supp)	Absent Absent Absent Absent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) Guillaume ICHER (DGS) Jérémy MANEYROL (agent comptable) Stévrick ALIBAR (DAF) Armelle NIAVET (DRHM) Pascale LEGENDRY (DPS)	Présent Présent Présent Présente Présente		
Personnalités invitées : Chrystel CLERY-TAMARIN (Direction des Affaires Juridiques et des Instances) – Sandra TORVIC- Ajointe administrative			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1 à L712-3, L712-7

Vu le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane

Vu les statuts de l'Université de Guyane et notamment le chapitre 2

Vu l'arrêté 2024-212 modifiant l'arrêté n°2024-207 portant proclamation des résultats des élections des usagers aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE : Il appartient aux établissements de déterminer les capacités d'accueil pour l'accès en première année de second cycle (Master 1) de l'enseignement supérieur.

Sur proposition du Président de l'Université de Guyane

Le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE Les capacités d'accueil pour l'accès en deuxième cycle à L'Université de Guyane, pour l'année universitaire 2026-2027.

Elles sont fixées par formation conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : L'admission dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, qui peut selon les formations être complété par un entretien individuel et/ou par une épreuve écrite. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique.

Article 3 : Les candidatures seront à formuler sur la plateforme nationale "Mon master" conformément au calendrier national suivant :

Dates clefs 2026 :

- **2 février** : publication de l'offre de formation pour la rentrée 2026
- **Du 17 février au 16 mars** : phase de dépôt des candidatures (jusqu'à 15 vœux en formation initiale et 15 vœux en alternance)
- **Du 23 mars au 29 mai** : phase d'examen des candidatures classiques et en alternance (pour les candidatures en alternance, les réponses seront communiquées le 2 mai.)
- **Du 3 au 16 juin** : phase principale d'admission (Les propositions pour les formations en alternance seront disponibles le 13 juin).

La phase complémentaire aura lieu du 19 juin au 19 juillet.

- **Du 19 au 25 juin** : phase de candidature et classement des candidatures
- **Du 26 juin au 09 juillet** : examen des candidatures par les établissements
- **Du 10 au 19 juillet** : phase d'admission
- **Du 20 juillet au 30 août** : Gestion des désistements

Le dossier de candidature permettant notamment d'apprécier la nature et le niveau des études suivies, est constitué des pièces ci-après :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure

- les diplômes, certificats, relevés de notes
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel
- un curriculum vitae

Selon les formations il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires

Article 4 : Pour les formations hors du périmètre de la plateforme « Mon Master » (Master MAE), le dépôt des candidatures est réalisé via l'outil *e-candidat*.

Les modalités d'examen de ces candidatures sont fixées conformément au tableau joint en annexe. Les dates limites de dépôt de candidature en vue d'une inscription en Master 1 sont fixées, pour ces formations, par décision du Président de l'Université, dans le calendrier général des candidatures.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : La présente délibération est **APPROUVEE**.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 11 décembre 2025.

**Le Président du Conseil d'Administration
Le Président de l'Université de Guyane,**



Laurent LINGUET

Publié le	Date : 19 DEC. 2025
Transmis au contrôle de légalité le	Date : 19 DEC. 2025

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux**, devant l'auteur de la décision,
- soit un **recours contentieux**, devant le tribunal administratif de Cayenne.

Les recours doivent intervenir **dans un délai de deux mois** à compter de la notification de l'acte.

Vous devez motiver votre recours (expliquer les raisons de droit et les faits qui vous conduisent à contester la décision). **Une copie de la décision contestée est à joindre** à votre lettre, ainsi que tous les documents que vous jugez utiles pour faire réviser la décision.

Si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

CAPACITES D'ACCUEIL MASTER 1 - 2026/2027

"MonMaster"

Mis à jour le 11/12/2025

1ère année MASTER	CAPACITE TOTAL 2026/2027	Dont places via MonMaster 2026/2027 (Néo diplôme de licence ou en réorientation)	Dont places hors MonMaster 2026/2027 (Redoublant, extracom, *Ecandidate)	NOMBRE D'INSCRITS POUR 2025/2026	Capacité MonMaster 2025/2026
Energie (initiale)	15	10	5	7	15
Energie (alternance)	15	10	5	8	
Chimie et sciences du vivant	20	15	5	13	15
Génie civil (alternance)	20		* 20	13	15
Total capacité en Sciences et Technologies (ST)	70	35	35	41	45
Civilisations, cultures et sociétés (initiale)	15	10	5	16	15
Civilisations, cultures et sociétés (alternance)	15	10	5	0	
Total capacité en Lettres et Sciences Humaines (LSH)	30	20	10	16	15
Justice, procès et procédures (initiale)	35	30	5	58	40
Justice, procès et procédures (alternance)	25	20	5	2	
Economie de l'entreprise et des marchés (initiale)	35	30	5	55	50
Economie de l'entreprise et des marchés (alternance)	20	15	5	1	
Management et administration des Entreprises (alternance)	20		*20	20	20
Management et administration des Entreprises (initiale)	8		*8	6	
Total capacité en Sciences Juridiques et Economiques (SJE)	143	95	48	142	110
Mention E.E Professorat des Ecoles Cayenne	170	160	10	94	210
Mention E.E Professorat des Ecoles SLM	45	40	5		
Mention E.E Professorat du 2nd degré - Maths	25	20	5	8	15
Mention E.E Professorat du 2nd degré - Lettres Modernes	25	20	5	14	15
Mention E.E Professorat du 2nd degré - Anglais	25	20	5	12	15
Mention E.E Professorat du 2nd degré - Histoire Géographie	25	20	5	8	15
Mention E.E Professorat du 2nd degré - SVT (sous réserve d'ouverture)	25	20	5		15
Mention E.E Conseiller principal d'éducation	25	20	5	11	15
MEEF PIF - PIETAS	45	38	7	32	38
MEEF PIF - FFAP (sous réserve d'ouverture)	15	12	3	1	12
Total capacité à Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)	425	370	55	180	350
TOTAL	668	520	148	379	520